



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 22 septembre 2015, s'est rassemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ – David CICALA à Christianne SADIN

Absente : Sophie BAUDOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2015.09.28 23

**OBJET : Création d'emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 à la création des emplois suivants afin de prendre en considération l'évolution de carrière des agents et d'actualiser le tableau des effectifs :

- 1 emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31h30mn / semaine),
- 1 emploi de Rédacteur à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la création de ces emplois.**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi sont inscrits au budget.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 29 septembre 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le 02 OCT. 2015



Le Maire  
**Michel BACCONNIER**